

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Passation de deux protocoles d'accord transactionnel entre le Département et la SMACL assurances

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la passation de deux protocoles d'accord transactionnel entre le Département et la SMACL relatifs aux sinistres « vandalisme » sur les immeubles départementaux sis rue des Phocéens, rue Fongate et rue Estelle à Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ces protocoles annexés au rapport.

La recette correspondante d'un montant de 215 000 euros sera imputée sur la ligne 77-0202-7788 du budget départemental 2017.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée